



EUCLID CANADA

# VISCTROL

## ADJUVANT MODIFICATEUR DE VISCOSITÉ

### DESCRIPTION

**VISCTROL** est un adjuvant liquide prêt à l'emploi conçu pour modifier la viscosité du béton autoplaçant (BAP). Lorsque VISCTROL est utilisé conjointement avec des superplastifiants, il est possible de réaliser des étalements de 460 à 710 mm (18 à 28 po) de diamètre sans occasionner de ségrégation ou réduire les résistances à la compression.

### DOMAINES D'APPLICATION

- Béton autoplaçant

### CARACTÉRISTIQUES/AVANTAGES

- Réduit de façon importante ou élimine le ressuage et la ségrégation
- Disperse de façon uniforme le granulats dans le mélange
- Élimine le besoin de recourir à la vibration
- Offre un excellent maintien de l'affaissement dans le temps
- Élimine la ségrégation lors du pompage
- Peut être mesuré à l'aide d'un équipement dispensateur pour adjuvants; des modifications peuvent se révéler nécessaires

### DONNÉES TECHNIQUES

**Apparence :** VISCTROL est un liquide brun foncé à viscosité moyenne qui ne décolore pas le béton.

### EMBALLAGE

VISCTROL est offert en contenants de 1000 litres et en seaux de 20 litres.

### DURÉE DE CONSERVATION

Six mois dans son contenant d'origine non ouvert.

### SPÉCIFICATIONS/CONFORMITÉS

VISCTROL est approuvé par le ministère des Transports du Québec (MTQ).

VISCTROL satisfait aux spécifications pour adjuvants de la norme ASTM C 494 Type S

### MODE D'EMPLOI

#### Séquence de dosage

Dans une application de BAP, la séquence de dosage est critique si l'on désire optimiser la performance de chaque adjuvant introduit. Les données de laboratoire montrent que l'ordre d'introduction suivant est efficace :

1. Agent entraîneur d'air (optionnel)
2. Réducteurs d'eau
3. Accélérateur ou retardateur de prise (optionnel)
4. VISCTROL
5. Les superplastifiants doivent être ajoutés à la fin du cycle de gâchage

**Note :** VISCTROL peut être ajouté à la fin de la séquence de dosage, sur une base limitée, afin de corriger un problème mineur de ressuage ou de ségrégation.

#### Dosages

Les dosages de VISCTROL varient énormément selon le rapport eau/liant et la granularité du matériau utilisé. Veuillez consulter votre représentant Euclid afin d'obtenir des suggestions en matière de dosages. Généralement, de 39 à 470 ml/m<sup>3</sup> (1 à 12 oz/vg<sup>3</sup>) devraient contrôler le ressuage et la ségrégation dans le BAP lorsque des superplastifiants à base de polycarboxylate sont utilisés. Des variables telles le rapport eau/liant, la granulométrie du sable et la formulation jouent un rôle clé. Des mélanges d'essais doivent être réalisés afin d'optimiser les exigences de dosage. Dans les cas où des rapports eau/liant élevés, une faible quantité de particules fines et un superplastifiant à base de naphthalène sont utilisés dans les mélanges de BAP, les dosages de VISCTROL pourraient être aussi élevés que 775 ml/m<sup>3</sup> (20 oz/vg<sup>3</sup>).

## PRÉCAUTIONS/LIMITATIONS

- Agiter VISCTROL avant l'utilisation.
- Éviter que le produit ne gèle.
- Les agents entraîneurs d'air doivent être ajoutés en premier afin d'obtenir un réseau de bulles d'air adéquat, si requis.
- Des superplastifiants doivent être utilisés afin d'augmenter l'affaissement après l'ajout de VISCTROL afin d'obtenir un meilleur réseau de bulles d'air.
- Il peut se produire un léger retard de prise lorsque ce produit est utilisé à des dosages supérieurs à 575 ml/m<sup>3</sup> (15 oz/vg<sup>3</sup>).
- Toujours consulter la fiche de données de sécurité avant l'utilisation.

Révision : 8.15

**GARANTIE** : Euclid Canada, (Euclid), garantit uniquement et expressément que ses produits sont sans défauts de matériel ou de main-d'œuvre pendant six mois à partir de l'achat. À moins d'être autorisée par écrit par un responsable d'Euclid, aucune représentation ou déclaration verbale ou écrite par Euclid et ses représentants ne peut modifier cette garantie. EN RAISON DE LA GRANDE VARIABILITÉ DES CONDITIONS DE CHANTIER, EUCLID NE FAIT AUCUNE GARANTIE IMPLICITE OU EXPLICITE QUANT À LA QUALITÉ LOYALE ET MARCHANDE OU L'APTITUDE À REMPLIR UNE UTILISATION ORDINAIRE OU PARTICULIÈRE DE SES PRODUITS ET LES EXCLUT DE SA GARANTIE PAR LE FAIT MÊME. Si un produit Euclid ne rencontre pas la garantie, Euclid remplacera le produit, sans frais pour l'acheteur. Le remplacement du produit sera le seul et exclusif remède disponible et l'acheteur n'aura aucune autre compensation pour des dommages supplémentaires ou consécutifs. Toute réclamation doit être faite dans l'année qui suit l'infraction. Euclid n'autorise personne, en son nom, à faire des énoncés verbaux ou écrits qui modifient les renseignements et les instructions d'installation qui se trouvent sur les fiches techniques ou sur l'emballage. Tout produit Euclid qui n'est pas installé selon les renseignements et les instructions d'installation perd sa garantie. Les démonstrations de produits, s'il y en a, sont faites uniquement pour illustrer l'utilisation du produit. Elles ne constituent pas une garantie ou une variante à la garantie. L'acheteur sera l'unique responsable pour déterminer la pertinence des produits Euclid en fonction des utilisations qu'il veut en faire.